

Demande de second livret de famille

Article 634 à 636-2 de «l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil» du 11 mai 1999
Décret du 15 mai 1974, arrêté du 1er juin 2006

IDENTITE DU DEMANDEUR

Je soussigné (e) ⁽¹⁾ _____

domicilié(e) à _____

Téléphone _____

sollicite la délivrance d'un second livret de famille.

MOTIF DE LA DEMANDE ⁽²⁾ :

- perte, vol ou destruction du premier livret (*article 15*)
- changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret (*article 16*) ⁽³⁾
- époux/se dépourvu(e) de livret après divorce, séparation de corps...(article 14)
- autre motif (à préciser) : _____

CONDITIONS DE DELIVRANCE

Je sollicite ⁽²⁾ :

- l'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'Officier de l'Etat civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.
- la reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues par l'Instruction Générale de l'Etat Civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente demande.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et au verso sont exacts.

A _____ le _____

Signature,

(1) Noms en lettres capitales et prénoms.

(2) Cocher d'une croix.

(3) Dans ce cas, la demande doit être introduite conjointement par le père et la mère (Art. 622 et 631 de l'I.G.)

QUESTIONNAIRE A REMPLIR A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE lorsque le premier livret n'est pas présenté

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées.

La dernière mairie est invitée à nous retourner le livret de famille ainsi que la présente note.

Si Mariage contracté à la mairie de _____
en date du _____

ÉPOUX / PÈRE

Nom ⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____
(3) _____

ÉPOUSE / MÈRE

Nom ⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____
(3) _____

ENFANTS

1-Nom⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____

2-Nom⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____

3-Nom⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____

4-Nom⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____

5-Nom⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____

6-Nom⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____

7-Nom⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____

8-Nom⁽¹⁾ _____
Prénoms _____
Né(e) le _____ à _____
(2) _____

NOTA : le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de naissance et éventuellement de décès des parents, des actes de naissances des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs et des enfants sans vie ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux ou père et mère qui sont passibles de poursuites pénales. Un livret de famille ne peut être remis à des parents étrangers que si les actes les concernant ont été établis par un Officier de l'Etat Civil Français. Pour les parents non mariés dont un est de nationalité étrangère, le livret de famille sera établi au nom du parent Français avec éventuellement la mention de reconnaissance du parent étranger.

(1) Noms en lettres capitales.

(2) Mentionner le cas échéant date et lieu de décès.

(3) Préciser le cas échéant date du divorce ou de la séparation de corps.